

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2008

Convocation du 10 mars 2008

Les membres du Conseil se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Maurice GERARDIN, Maire.

Tous les conseillers étaient présents.

Le secrétaire de séance est Madame VARIN.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quatorze mars deux mil huit, à vingt heures quarante cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 mars 2008, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et L 2122.8 du Code Général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- AL RAIS, COUPOIS, MONSÇAVOIR, JEANNOT, QUIL, BELLIVIER, REGNIER, BAUER, GUYOT, PETITJEAN, HEIDEIGER, MALCUIT, GENG-SPAETER, CARRARETTO, KOSTREZEWA, BENIER, VACHEZ, MACIEJEWSKI, BEN TRIKI.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. GERARDIN, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

- Mesdames AL RAIS Françoise (737 voix), QUIL Carole (713 voix), PETITJEAN Andrée (710 voix), BENIER Fabienne (695 voix), MACIEJEWSKI Silvia (680 voix)

- Messieurs COUPOIS Claude (719 voix), MONSÇAVOIR Jérôme (716 voix), JEANNOT Henri-Michel (714 voix), BELLIVIER Thierry (712 voix), REGNIER Jean-Jacques (711 voix), BAUER Thierry (710 voix), GUYOT Laurent (710 voix), HEIDEIGER Sylvain (706 voix), MALCUIT Sylvain (701 voix), GENG-SPAETER Pascal (699 voix), CARRARETTO Michel (699 voix), KOSTREZEWA René (697 voix), VACHEZ Hervé (694 voix), BEN TRIKI JEAN-Claude (664 voix)

Monsieur COUPOIS Claude, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.
Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame VARIN.

ÉLECTION DU MAIRE

Le quatorze mars deux mil huit, à vingt heures quarante cinq minutes,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Claude COUPOIS, le plus âgé des membres du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Etaient présents :

Mesdames AL RAIS Françoise, BENIER Fabienne, PETITJEAN Andrée, MACIEJEWSKI Silvia, QUIL Carole.

Messieurs BAUER Thierry, BELLIVIER Thierry, BEN TRIKI JEAN-Claude, CARRARETTO Michel, COUPOIS Claude, GENG-SPAETER Pascal, GUYOT Laurent, HEIDEIGER Sylvain, JEANNOT Henri-Michel, KOSTREZEWA René, MALCUIT Sylvain, MONSÇAVOIR Jérôme , REGNIER Jean-Jacques, VACHEZ Hervé.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
<u>A déduire</u> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et 66 du Code Electoral	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10

ONT OBTENU :

- Monsieur Laurent GUYOT : 18 suffrages

M. Laurent GUYOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a immédiatement été installé.

DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, [à l'unanimité](#)

- DÉCIDE la création de cinq (5) postes d'adjoints au Maire.

ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT

Monsieur Le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Après un appel de candidature, il est procédé, et sous la présidence de Monsieur GUYOT, élu Maire, au déroulement du vote.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
<u>A déduire</u> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et 66 du Code Electoral	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10

ONT OBTENU :

- Madame Andrée PETITJEAN : 18 suffrages

Mme PETITJEAN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Première Adjointe et a immédiatement été installée.

ÉLECTION DU DEUXIÈME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Deuxième Adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
<u>A déduire</u> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et 66 du Code Electoral	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	18

Majorité absolue	10
------------------	----

ONT OBTENU :

- Monsieur Thierry BAUER : 18 suffrages

M. BAUER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Deuxième Adjoint et a immédiatement été installé.

ÉLECTION DU TROISIÈME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Troisième Adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
<u>A déduire</u> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et 66 du Code Electoral	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10

ONT OBTENU :

- Monsieur Claude COUPOIS : 18 suffrages

M. COUPOIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Adjoint et a immédiatement été installé.

ÉLECTION DU QUATRIÈME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Quatrième Adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
<u>A déduire</u> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et 66 du Code Electoral	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10

ONT OBTENU :

- Monsieur Thierry BELLIVIER : 18 suffrages

M. BELLIVIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Quatrième Adjoint et a immédiatement été installé.

ÉLECTION DU CINQUIÈME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Cinquième Adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
<u>A déduire</u> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et 66 du Code Electoral	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10

ONT OBTENU :

- Monsieur Henri-Michel JEANNOT : 18 suffrages

M.JEANNOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé cinquième Adjoint et a immédiatement été installé.

La séance est levée à 21 h 00

Pour copie certifiée conforme
Le 17 mars 2008
Le Maire,
Laurent GUYOT